REÇU EN PREFECTURE
le 12/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261110-2026_09_09-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

10 NOVEMBRE 2026

N° 2026-09-09

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre novembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 17

Nombre de voix
En exercice : 37
Présentes : 20
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

15 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Fabienne BARBANSON, Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Nicole PELOUX, Jean-Charles BORGHINI à Agnès ROSSI, Patricia PICARD à Éric PHELIPPEAU, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Frédéric ROUX à Gilles CREMILLIEUX.

Déléguées excusées : Françoise BELLANGER, Agnès PAGIS.

****

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261110-2026_09_09-

Objet : Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) 2027-2029 - Ouverture de postes pour poursuite des missions en cours

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	152 387.27 €	121 909.81 €

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n° 2026-06-09 du 15/09/2026, le Bureau Syndical a approuvé le projet FEDER-Massif des Alpes "Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels" qui permettra au Parc de mettre en œuvre, notamment, des actions de sensibilisation sur les risques naturels du territoire auprès des habitants, visiteurs et acteurs du territoire.

Pour ce faire, la Présidente propose d'ouvrir :

- un poste, en contrat de projet "chargé·e de mission Risques naturels et environnement", de catégorie A, au minimum de 21h par semaine et au maximum à temps complet (selon capacité de financement), pour une durée prévisionnelle de 3 ans (31/12/2029) ;
- un poste, en contrat de projet "conciliation des usages - coordination écoguides", de catégorie A, à temps non-complet, à raison de 17h30 par semaine, pour une durée prévisionnelle de 3 ans (31/12/2029).

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2026-06-09 susvisée, relative au financement du projet "Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) 2027-2029" dans le cadre du programme FEDER-Massif des Alpes "Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels" ;
- Considérant la mesure I.2.3 de la charte du Parc visant à « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et son objectif de « Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection des forêts patrimoniales » ;
- Considérant la mesure II.4.5 de la charte du Parc visant à « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » et son objectif de « Structurer l'offre d'actions et de formations, afin de favoriser la prise en compte, par la population, des enjeux en matière de développement durable, de préservation des patrimoines naturels et culturels et culture du risque naturel » ;

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 non voté, le Bureau syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent de chargé de projet "Chargé·e de mission Risques naturels et environnement", de catégorie A, dont le temps de travail sera, au minimum de 21h par semaine et au maximum à temps complet pour une durée prévisionnelle de 36 mois, pour mener à bien le projet identifié suivant "Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) 2027-2029" dans le cadre du programme FEDER-Massif des Alpes "Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels"
  Et ce à compter du 1er janvier 2027.
- **Dit** que la rémunération sera fonction de l'expérience et au plus afférente à **l'IM 552**.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Décide** de créer un emploi non permanent de chargé de projet "conciliation des usages - coordination écoguides", de catégorie A, à temps non-complet, à raison de 17h30 par semaine, pour une durée prévisionnelle de 36 mois, pour mener à bien le projet

REÇU EN PREFECTURE
le 12/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261110-2026_09_09-

identifié suivant "Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) 2027-2029" dans le cadre du programme FEDER-Massif des Alpes "Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels"
Et ce à compter du 1er janvier 2027.

- **Dit** que la rémunération sera fonction de l'expérience et au plus afférente à **l'IM 524**.
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de ces emplois auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

